



Convocation devant le juge

Par **pascal**, le **06/03/2010** à **12:31**

Bonjour,

Je suis actuellement séparé de ma femme depuis 2 ans. Nous avons convenu que nous passerions devant le juge sans assistance d'un avocat.

Nous sommes passés devant le juge aux affaires familiales le mardi 2 mars mais mon épouse était assistée d'un avocat.

Je ne suis pas satisfait de cette 1re entrevue. Mon épouse demande la garde de mes 3 enfants (je suis d'accord), mais elle demande une pension de 200 euros par enfant et je trouve ce montant exagéré rapport à mes revenus.

De plus, elle demande à jouir du domicile familial qui nous appartient chacun à 50/50 en attendant sa vente.

Je voudrais qu'elle me verse un loyer pour la jouissance de la maison ainsi qu'un loyer rétroactif pour les 2 années où elle y a vécu depuis mon départ.

Je souhaite également que ma pension soit revue à la baisse.

Ma question :

puis-je me faire assister d'un avocat à l'heure actuelle ?

Puis-je repasser devant le juge afin de redéfinir les modalités du divorce ?

Nous sommes convoqués le 11 mars pour signature ...

Merci de votre réponse.